

M. Regan a aussi annoncé qu'à compter de maintenant, les importations de bottes seront catégorisées indépendamment des importations de souliers et de sandales. Ainsi, il sera possible d'obtenir des données à point sur les importations de bottes. Cette information permettra au gouvernement de déterminer s'il est nécessaire d'établir des contingents séparés pour les importations de bottes et de modifier ainsi la façon actuelle de procéder qui consiste à contingerer, en un seul bloc, les bottes, les souliers et les sandales.

Par la même occasion, M. Regan a annoncé qu'on avait tenu compte, en apportant ces changements à l'administration des contingents, de considérations intérieures et internationales. Les changements ont été faits en conformité des droits et des obligations qu'a le Canada en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et qu'ils avaient été précédés de réunions au cours desquelles M. Regan avait rencontré divers groupes de commerçants, de consommateurs et de syndiqués représentant le secteur de la chaussure.

Le Ministre a souligné qu'il est pour lui important de travailler étroitement avec tous les membres du secteur de la chaussure, pour ce qui est des questions liées aux contingents d'importation sur les chaussures. Il a aussi annoncé qu'il avait invité des représentants du secteur de la chaussure à former un groupe consultatif qui pourrait le conseiller et l'informer de façon permanente.